

INSCRIPTION – Documents à fournir

L'inscription d'un élève ne sera validée que lors de la présentation d'un dossier complet contenant les documents suivants :

Pour toute inscription :

- Copie du livret de famille (uniquement lors de l'inscription d'un nouvel élève)
- Certificat Médical de Non contre indication à la pratique de la danse
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- RIB (si choix de paiement par prélèvement)

Pour les trélazéens, Angevins et Ponts de Céais :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de Quotient Familial